



## Contrôle technique en retard

Par **valparaiso**, le **07/09/2017** à **20:20**

Bonjour,

Suite à des vacances prolongées, je m'aperçois qu'un de mes véhicules, resté au garage, aurait du passer le contrôle technique depuis plus d'un mois.

Comme j'ai environ une quinzaine de kilomètres à parcourir pour me rendre dans un centre de CT, est-ce que, si je suis arrêté par la gendarmerie en m'y rendant, je suis passible d'une amende ?

Le centre de contrôle m'a fourni une feuille avec la date et l'heure de rendez-vous. Est-ce que ça peut éventuellement servir face aux gendarmes ?

Est-il exact que pour être complètement en règle, je devrai faire emmener mon véhicule, par une dépanneuse ?

Par **BrunoDeprais**, le **07/09/2017** à **20:42**

Bonsoir

Le gendarme est une chose, l'accident en est une autre.

En cas d'accident sans CT, ce ne sera pas très bon pour vous. Le vrai risque est là.

Par **chaber**, le **08/09/2017** à **06:33**

bonjour

[citation]Le gendarme est une chose, l'accident en est une autre.  
En cas d'accident sans CT, ce ne sera pas très bon pour vous. Le vrai risque est là[/citation]L'absence de contrôle technique en cas d'accident n'est pas une clause d'exclusion pour l'assurance aux tiers.

Pour une assurance dommages au véhicule l'assureur peut, si c'est prévu au contrat, ne pas intervenir ou imposer une franchise supplémentaire lorsque l'accident a un rapport direct avec le CT notamment pour les points nécessitant une contrevisite

Par **BrunoDeprais**, le **08/09/2017** à **09:59**

Bonjour

Que chacun prenne ses responsabilités.

Tout est bon pour une assurance pour ne pas payer.

Puis il ne faudra pas se plaindre de devoir ouvrir le portefeuille si un sinistre devait arriver, bien que le risque n'est pas très grand.

Par **chaber**, le **08/09/2017** à **10:35**

[citation]Que chacun prenne ses responsabilités.[/citation]d'accord

[citation]Tout est bon pour une assurance pour ne pas payer.[/citation]relisez mon commentaire avant de porter un jugement erroné